

Zeitschrift: Geschäftsbericht der Direktion und des Verwaltungsrates der Gotthardbahn
Herausgeber: Gotthardbahn-Gesellschaft Luzern
Band: 18 (1889)

Artikel: Rapport et proposition de la Commission de vérification des comptes à l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Gothard
Autor: Speiser, Wm. / Grob, J. E. / Sidler, E.
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-622913>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 06.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Rapport et proposition

de la

Commission de vérification des comptes

à

l'Assemblée générale des actionnaires du chemin de fer du Gothard,

du 30 Juin 1890.



La Commission de vérification, composée par votre Assemblée générale du 29 Juin 1889 de Messieurs W. SPEISER, le Conseiller d'Etat GROB et le Directeur SIDLER, a l'honneur de vous présenter son rapport sur l'examen des comptes de la Compagnie du Gothard, auquel elle a procédé en date des 9 et 10 Juin.

Nous avons trouvé le bilan manuscrit bouclé au 31 Décembre 1889 en parfaite concordance avec le grand livre, dont chaque compte a été revu séparément.

La même concordance a été constatée par la comparaison du bilan manuscrit avec le bilan imprimé figurant dans le rapport de gestion.

C'est le cas également pour le compte de profits et pertes, ainsi que pour les comptes des fonds de renouvellement et de réserve.

Du compte d'exploitation, nous avons vérifié en détail le mois d'octobre à l'aide des pièces comptables et cela tant aux recettes qu'aux dépenses; cette opération nous a permis de reconnaître l'exactitude de tous les chiffres.

Au moyen d'un certain nombre de positions prises au hasard, nous avons trouvé entièrement conformes les comptes des branches de services auxiliaires: matériaux, ateliers, usine à gaz, etc.; cet examen nous a laissé une impression favorable et fourni de nouveau la preuve de l'ordre parfait qui règne dans la comptabilité de la Compagnie.

Selon l'usage, nous avons vérifié à fond la caisse et le portefeuille et reconnu la conformité des situations respectives avec les soldes justifiés par les livres.

Divers essais faits au hasard dans le stock des effets et valeurs nous ont convaincus de la concordance des valeurs déposées et de celles inscrites aux registres.

Nous rappellerons du reste que les revisions incombant, d'après les règlements, aux divers organes de l'Administration, ont été effectuées selon les prescriptions et n'ont donné lieu à aucune remarque spéciale, ce dont nous avons pu nous assurer en prenant connaissance des procès-verbaux et rapports y relatifs.

Au sujet des effets et valeurs, nous ferons observer que les titres appartenant à la Compagnie, c'est-à-dire non alloués aux fonds spéciaux, figurent au bilan pour une somme de fr. 4,505,890. —

fin 1888 ces titres représentaient	„ 6,476,780. —
--	----------------

d'où résulte une diminution de	fr. 1,970,890. —
--	------------------

qui porte essentiellement sur les valeurs portugaises, italiennes et américaines réalisées ou colloquées aux fonds spéciaux.

Le portefeuille des lettres de change qui, au 31 Décembre 1888, contenait encore pour Lit. 2,000,000 d'effets italiens, ne se compose plus aujourd'hui que de lettres de change suisses et allemandes.

Quant au fond même des comptes, nous renvoyons aux chapitres respectifs du rapport de gestion, et en particulier à celui traitant des „résultats financiers“ de l'exercice 1889, pages 36 à 38.

L'excédent disponible de 1889 s'élève à	fr. 2,861,408. 31
celui de 1888 était de	„ 2,309,081. 33

Il faut cependant tenir compte du fait que cette dernière somme comprend un solde actif supérieur d'environ fr. 200,000 au solde reporté à 1889.

Si l'on considère le résultat proprement dit de l'exploitation, en d'autres termes le surplus des recettes sur transports comparativement à 1888, soit	fr. 1,100,000. —
moins: le surcroît des dépenses de l'exploitation même, justifiées dans le rapport à	„ 230,000. —

on obtient un excédent de recettes de fr. 870,000. —
en chiffre rond, résultat que nous regardons comme extraordinairement favorable, et cela d'autant plus qu'en regard de l'accroissement considérable des recettes, les dépenses n'accusent pas une très notable augmentation, ce qui d'ailleurs ressort également du fait que le taux de ces dernières reste encore inférieur au 50% des recettes sur transports.

Relativement à l'emploi du produit net disponible, vous trouverez à la page 37 du rapport de gestion les propositions du Conseil d'administration.

Vous ne refuserez pas d'approuver l'allocation de fr. 250,000 à la Caisse de secours et de pensions, allocation que le Conseil d'administration a *décidée* et qu'il faut défalquer de l'excédent net, bien que toutefois on puisse se demander s'il n'existait plutôt certains motifs à réserver cette somme et à différer toute résolution définitive jusqu'à la réorganisation de cette caisse conformément à la loi fédérale du 28 Juin 1889.

Jusqu'à ce jour la Direction n'a reçu du haut Conseil fédéral aucune communication au sujet des comptes de l'exercice de 1889.

Sous réserve des oppositions éventuelles de ces Autorités en vertu de la loi sur la comptabilité des chemins de fer, nous terminons notre rapport par la proposition suivante:

„L'Assemblée générale décide d'approuver les comptes de l'exercice 1889 et d'en donner décharge avec remerciements à la Direction ainsi qu'au Conseil d'administration.“

Lucerne, le 10 Juin 1890.

Wm. Speiser.
J. E. Grob.
E. Sidler.